



L'Institut national de santé publique du Québec considère que la Montérégie est l'une des régions où la détection des concentrations de radon dans certains immeubles serait justifiée, ceci afin de réduire les risques de développer un cancer du poumon qu'entraîne une exposition à ce gaz radioactif sur plusieurs années.

Comme il est possible de détecter et d'enrayer à peu de frais une infiltration de radon dans une résidence privée ou un établissement public, les municipalités et les gestionnaires du milieu scolaire et des centres de la petite enfance sont appelés à s'assurer que les locaux sous leur responsabilité respectent les lignes directrices concernant ce gaz cancérigène présent naturellement dans le sol.

Sous-produit de l'uranium présent dans le sol, les roches et l'eau, le radon est un gaz incolore, inodore et sans goût. Seul un test avec un dosimètre (détecteur) permet de connaître la concentration de radon dans les bâtiments.

L'exposition au radon pendant plusieurs dizaines d'années accroît le risque de développer un cancer du poumon. Le radon est responsable de 10% des cas de décès par cancer du poumon au Québec et au Canada. Il s'agit de la deuxième cause de mortalité par cancer du poumon chez les fumeurs et de la première chez les non-fumeurs.

Le risque de cancer dépend du niveau de radon dans le bâtiment, de la durée de l'exposition et du fait que les occupants soient fumeurs ou non. Les effets combinés de l'exposition au radon et de l'usage du tabac augmentent fortement le risque de cancer du poumon.

Mesures correctives courantes	Pistes d'action pour les municipalités
<p><b>Constructions existantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élimination des principales voies d'infiltration</li> <li>Augmentation de la ventilation mécanique dans la maison afin de compléter le renouvellement naturel de l'air</li> <li>Dépressurisation active sous la dalle</li> </ul>	<p>Relayer l'information sur les solutions efficaces pour diminuer la concentration de radon</p>
<p><b>Nouvelles constructions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire au minimum les voies potentielles d'infiltration du radon (pose d'une membrane)</li> <li>Réduire les forces qui aspirent le radon dans la maison et prévoir l'installation d'un système de dépressurisation active du sol (système de départ)</li> </ul>	<p>Des mesures de prévention devraient être entreprises dès la conception des plans et la construction de la maison.</p> <p>Faire appliquer les mesures préventives au moyen d'un Règlement municipal</p>

**Interventions de la Direction de santé publique de la Montérégie (automne 2011 - hiver 2012)**

- Soutien aux écoles et aux CPE dans leurs efforts de dépistage (sur demande ; communication des résultats aux parents – projet jusqu'en 2014)
- Collaboration avec l'INSPQ, l'INRS et Santé-Canada pour obtenir une cartographie de la présence de radon en Montérégie
- Information aux municipalités et à la population (selon la disponibilité de nouvelles données)
- Collaboration avec les municipalités pour des interventions spécifiques et des campagnes de sensibilisation grand public.